



# Vers Copenhague : peut-on atteindre atteindre un accord équitable sur le climat pour l'après-2012 ?

## *Papier de discussion :* **Recommandations des organisations du réseau « climat-développement » sur le régime international de lutte contre le changement climatique pour l'après-2012**

Les 16 mois à venir sont déterminants pour l'avenir de notre climat. Un nouvel accord pour lutter contre le changement climatique doit être signé d'ici fin 2009, lors de la COP15/MOP5 de Copenhague. Il deviendra applicable dès le 1er janvier 2013. Les enjeux sont de taille : le nouvel accord devra concilier les impératifs de développement à ceux de la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de ces négociations pour « l'après-2012 », le Réseau « Climat-développement »<sup>1</sup>, qui compte des membres à travers l'Europe et l'Afrique, s'est réuni au mois de mai à Bamako. L'objectif : travailler ensemble sur les principaux thèmes essentiels des négociations (réduction des émissions dont lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, l'adaptation aux impacts du changement climatique, transferts de technologies et financements).

Le réseau s'est donné pour objectif d'élaborer des propositions qui permettront de sensibiliser les négociateurs des pays du Sud mais aussi du Nord aux enjeux de la négociation climat et de contribuer de façon constructive aux négociations en cours. Pour chacun des sujets clés de la négociation, les recommandations du Réseau sont reprises ci-dessous.

## 1. La réduction des émissions de GES

La réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre est déterminante pour lutter à long terme contre le dérèglement climatique. Les objectifs de réduction adoptés par certains Etats industrialisés pour la première période de fonctionnement du protocole de Kyoto sont très insuffisants pour permettre une stabilisation du climat.

Le défi d'aujourd'hui consiste à approfondir considérablement les objectifs de réduction de tous les pays industrialisés ainsi qu'à inciter certains pays en développement, et notamment les économies émergentes à sortir de leur trajectoire actuelle d'émissions. Sans une réduction drastique des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'adaptation aux impacts du changement climatique atteindra ses limites.

### De futurs objectifs de réduction des émissions des pays industrialisés nettement plus ambitieux

- La Communauté internationale doit se donner pour objectif de limiter le réchauffement global bien en deçà de 2°C d'ici la fin du siècle, par rapport au niveau préindustriel de la température. Seuil au-delà duquel les conséquences du bouleversement du climat, notamment

sur les pays et les populations les plus démunies, seront irréversibles.

- Tous les pays industrialisés doivent adopter des objectifs absolus et contraignants de réduction de leurs émissions.

- Les futurs objectifs de réduction doivent reposer sur la science. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) indique que, pour avoir le maximum de chances de rester en deçà du seuil des 2°C, les émissions mondiales doivent culminer d'ici 2015 pour ensuite décliner de 50

à 85 % d'ici 2050, par rapport à 2000. Mais même ce scénario qui repose sur une concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 450 ppm (Parties par million) éqCO<sub>2</sub> nous donne seulement une chance sur deux d'éviter un réchauffement de 2°C ! Il ne doit donc s'agir pour la Communauté internationale que d'un minimum à atteindre en termes de réduction des émissions.

- Pour les pays industrialisés, cela signifie qu'ils doivent réduire de 25 à 40% leurs émissions d'ici 2020 (par rapport à 1990). En vertu du principe



de précaution, les pays industrialisés doivent réduire de 40% leurs émissions pour 2020.

#### **Le nécessaire soutien des pays industrialisés à la limitation des émissions de certains pays en développement**

- Pour stabiliser le climat, les économies émergentes doivent limiter la croissance de leurs émissions dans certains secteurs d'ici à 2020. Pour cela, et conformément aux engagements pris à Bali, les pays industrialisés doivent les soutenir par des financements, des transferts de technologies et un renforcement des capacités.

- Le Mécanisme de Développement Propre du Protocole (MDP) doit être révisé. Seuls les projets de haute qualité environnementale et sociale

doivent à l'avenir être éligibles au titre du MDP. Ils doivent répondre à des critères de qualité au moins équivalents à ceux développés par le Goldstandard

([http://www.cdmgoldstandard.org/how\\_does\\_it\\_work.php](http://www.cdmgoldstandard.org/how_does_it_work.php)) et être mieux répartis géographiquement.

- Le MDP programmatique ou le regroupement de projets doit être promu pour permettre de passer d'une approche par projet à une approche plus large davantage axée sur des programmes ou des politiques sectorielles. Et ce, pour favoriser un développement peu émetteur en gaz à effet de serre dans l'ensemble des secteurs : habitat, agriculture, eau, transports, etc. Cela permettra de mieux répondre aux enjeux de développement des pays du Sud.

#### **La différenciation des actions de réduction entre les pays en développement**

Les pays en développement recouvrent des réalités différentes en terme de niveau de développement économique. Un accord uniformément applicable à l'ensemble des pays en développement est donc difficilement concevable. Les futures actions nationales de réduction des émissions des pays en développement devront donc être déterminées sur la base de critères liés à l'équité tels que la responsabilité, la capacité à agir ou encore le potentiel de réduction des émissions.

## **2. La Lutte contre la déforestation et la dégradation (REDD)**

La lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts n'entrent pas dans le régime international actuel de lutte contre le changement climatique. Pourtant, la déforestation à elle seule est responsable d'environ 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre ! Maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C sera tout simplement impossible si aucune réponse n'est apportée à la déforestation et à la dégradation des forêts au sein du nouvel accord sur le climat.

#### **Un mécanisme complémentaire aux autres stratégies de réduction des émissions**

REDD doit être intégré dans une stratégie plus générale qui vise à garantir des réductions plus fortes des émissions issues de la consommation de combustibles fossiles plutôt qu'une simple compensation des émissions de carbone.

#### **Une approche écosystémique de la forêt**

REDD doit tenir compte des multiples fonctions et avantages des forêts du point de vue des valeurs de la biodiversité, du fonctionnement des écosystèmes et des moyens d'existence locaux. REDD doit permettre le renforcement des processus naturels de piégeage du carbone, la protection des forêts actuelles et la restauration des écosystèmes dégradés. REDD doit

protéger en priorité les forêts riches en carbone et en biodiversité.

#### **Une participation équitable des acteurs locaux**

La justice sociale, la parité, les droits d'utilisation des sols et de propriété et la réduction de la pauvreté doivent être dûment pris en compte tout au long des activités de conception et de mise en œuvre des instruments REDD. Des incitations positives et des mécanismes de partage des avantages doivent être mis en place pour encourager la gestion durable des forêts et les activités de conservation.

La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones doit être prise en compte, notamment le principe de consentement prioritaire, libre et informé.

#### **Promouvoir des politiques de gestion durable des forêts**

REDD doit compléter et renforcer les processus actuels de réforme de la gouvernance des forêts qui visent à promouvoir la gestion durable des forêts, en prenant en compte l'ensemble des politiques ayant un impact sur le changement d'usage des terres, notamment les politiques agricoles.

#### **Garantir des financements pérennes et adéquats**

REDD doit prévoir des ressources financières suffisantes et diverses pour que les pays en développement



puissent préparer les activités REDD, y compris le renforcement des capacités de gestion durable des forêts et la conception de mécanismes de distribution qui contribuent à la réduction de la pauvreté et favorisent les communautés locales et les populations autochtones tributaires des ressources forestières.



